

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 juin 2012

L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs

Déclaration du groupe de la CFDT

Dans le contexte très libéral de la mise en concurrence imposé par l'Union européenne qui a fait la preuve de ses limites, osons l'amélioration et le développement du système ferroviaire et de sa filière. La CFDT privilégie cette vision combative et constructive, une solution bruxello-compatible, qui concilie gouvernance efficace et service public de qualité, compétitivité et protection des salariés, développement de la filière et de son industrie.

La CFDT regrette que l'avis ne se soit pas avancé davantage dans cette voie, laissant en suspens la résolution des problèmes de gouvernance, du rapprochement des acteurs de la filière industrielle et du rôle assembleur de l'État.

Le transport ferroviaire de voyageurs porte la réussite du TER qui a consacré le modèle français : contribuer à l'équité d'accès à un transport public de qualité, à un coût supportable pour les usagers, grâce à l'investissement des régions.

Aujourd'hui, les règles européennes de libre concurrence nous contraignent à évoluer vers la fin des monopoles. Emporter des appels d'offres à l'étranger nous oblige à la réciprocité sur notre territoire.

La mise en concurrence dans le service ferroviaire de voyageurs sera une évolution majeure et risquée pour la qualité du service public, l'aménagement du territoire, les conditions sociales des salariés du secteur, l'avenir de la filière industrielle.

À ce jour, le système de gouvernance, déjà réformé, fonctionne mal. Le financement par les régions est à bout de souffle tandis que les besoins augmentent, la filière dans notre pays est très dispersée alors que les prévisions de croissance du secteur sont immenses.

Comme le sous-tend l'avis, subir la mise en concurrence comme une contrainte voulue par Bruxelles, à laquelle il conviendrait de résister en effectuant une réforme *a minima* du système actuel, amplifie les problèmes existants et en crée d'autres, sociaux, techniques, sécuritaires, financiers. Cette vision de repli n'est pas partagée par la CFDT.

L'avis pose les problèmes, énumère des solutions. Il recommande le maintien du service public, de la sécurité, de la sûreté, d'un réseau unifié. Il met l'accent sur la réussite du modèle français et appelle une nouvelle étape de la décentralisation. Il identifie la nécessité « d'un champion national » et retient le principe de la Délégation de service public (DSP) sur des allotissements équilibrés. Il élabore un cahier des charges précis.

Concernant le personnel, la CFDT est favorable à la négociation d'un cadre social harmonisé pour toutes les catégories. La CFDT ne partage donc pas la recommandation

sur l'utilisation plus souple des contractuels à la SNCF, s'étonne de limiter le dialogue social à la SNCF durant l'expérimentation ! Écarter les cheminots sous statut des règles de la convention collective est une solution qui a déjà échoué pour le fret. La CFDT regrette que l'équilibre entre contraintes et compensations du RH 0077, réglementation SNCF, soit présenté dans l'avis de manière partielle et faussée. Le transfert des personnels n'est pas complètement traité, il manque par exemple le cas des salariés du privé repris par la SNCF.

Un rapport d'avancement sur la mise en concurrence doit être présenté par les États membres à la Commission européenne au plus tard au premier semestre 2015. Or, l'avis marque la volonté de repousser les échéances, en retardant l'expérimentation et en la poursuivant au-delà des renégociations des conventions avec les régions. Cette tactique télescope la volonté de l'Union européenne et pourrait durcir les termes du quatrième paquet ferroviaire, prévu pour cette fin d'année, et ainsi provoquer une anticipation de la mise en concurrence.

La CFDT souligne la dangerosité pour la sécurité des circulations, la qualité du service, et pour les personnels du secteur, d'une mise en concurrence imposée rapidement, et insuffisamment préparée.

La CFDT s'est abstenue.